

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT
MONTRÉAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises — comme il est juste — à la **Chambre de Commerce du district de Montréal**, c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

Comptes Rendus des Séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 14 JUIN 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 juin 1899, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

Sont présents : MM. Jonas, J. Herdt, Poindron, Bouesnel, Reeb, Durand-Gasselinet Monier.

M. le Consul-Général de France et M. de Sieyès se font excuser.

M. le Président présente MM. C. Reeb et Durand-Gasselinet leur souhaite la bienvenue.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès de Madame la Comtesse de Sieyès de Veynes, mère de notre conseiller, et propose que les compliments de condoléance de notre Compagnie soient adressés à notre collègue. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et M. le secrétaire est chargé de son exécution.

Rendant compte du banquet donné par la Chambre de Commerce du District de Montréal, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de ceinture, banquet auquel il avait été convié, M. le Président fait ressortir cette caractéristique que tous les discours prononcés à ce banquet ont eu trait à la future ligne de navigation franco-canadienne.

Sur la proposition de M. A. Poindron, secondé par M. J. Herdt, la Chambre décide d'insérer dans le prochain bulletin le discours prononcé par M. le Président au banquet de la Chambre de Commerce du District, ainsi que le compte rendu succinct de ce banquet.

Il est alors procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient notamment des demandes de renseignements sur le commerce au Canada des eaux-de-vie, coutellerie, pois, haricots, homards, saumons, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU 28 JUIN 1899.

Extrait du procès-verbal de la séance du 28 juin 1899, tenue sous la présidence de M. E. Galibert, président.

M. le Consul-Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. Jonas, Rougier, de Sieyès, Balcer, Bouesnel, Cormond, Pinel et Monier.

M. le Président présente M. H. Pinel et lui souhaite la bienvenue.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier de quinzaine qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur le commerce au Canada des noix, absinthes, sangsues, etc.

Un de nos correspondants demande aussi des renseignements sur les œufs et beurres canadiens.

A cette séance, M. Auguste Pinoteau, jardinier en chef de la ville, a été élu membre actif.

Comme chaque année, durant les mois de juillet et d'août, la Chambre ne se réunira qu'une fois par mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'EXPOSITION DE 1900

CONGRÈS DE SOCIOLOGIE COLONIALE.

Le BULLETIN a publié dans un de ses précédents numéros, les règlements concernant les congrès qui doivent avoir lieu à Paris, en 1900, pendant la durée de l'Exposition. Voici que nos confrères de France nous apportent la nouvelle de l'organisation du bureau et de l'établissement du programme d'un congrès auquel les Canadiens qui ont étudié l'histoire de leur pays et de ses développements sociaux

pourraient utilement prendre part. C'est le Congrès de sociologie coloniale.

Le bureau a été composé comme suit : Président, M. Le Myre de Vilers, député, ancien résident français à Madagascar, et ancien gouverneur de la Cochinchine française. Vice-présidents, prince Roland Bonaparte, MM. Descours-Desacres et Flandin, ancien député. Secrétaire général, M. Lescur, professeur à la Faculté de Droit ; Secrétaire général adjoint, M. Grodet, gouverneur des colonies ; Trésorier, M. Lepel-Cointet, agent de change ; Secrétaires, MM. Bouilland de l'Escale, Cordonnier et Dufourcq.

Se sont déjà inscrits pour en faire partie, MM. Bouquet de la Grye, Chailley-Bert, Le Roy Beau lieu, prince d'Arenberg, Levasseur, Léveillé, Georges Picot, Félix Voisin, Arthur Desjardins, membre de l'Institut, etc.

Le programme a pour thèse générale : des devoirs que l'expansion coloniale impose aux puissances colonisatrices, dans les colonies proprement dites, à l'égard des populations indigènes. Il comprend l'étude des matières suivantes :

1o Condition politique des indigènes. Dans quelle mesure et dans quelles conditions y a-t-il lieu de maintenir les organismes administratifs des indigènes ? Comment et par quels moyens peut-on mettre la population indigène à même de défendre ses droits et de faire valoir ses doléances auprès des autorités locales ?

2o Condition juridique des indigènes. Leur condition au point de vue de la législation civile et criminelle et de la distribution de la justice. Respect de la propriété indigène et moyens de concilier ce respect avec les besoins de la colonisation.

3o Condition morale des indigènes. Moyens auxquels il convient d'avoir recours pour élever leur niveau intellectuel et moral.

4o Condition matérielle des indigènes. Mesures propres à assurer la conservation de la race, à prévenir sa dégénérescence physique, à améliorer ses conditions d'existence.

Le Congrès se tiendra à l'hôtel de la Société de Géographie, boulevard St-Germain, du lundi 30 juillet au samedi 4 août 1900. Le prix de la cotisation est de 10 francs. Les adhésions devront être envoyées à M. Lepel-Cointet, trésorier, 24 rue de Choiseul, Paris. Tout ce qui est relatif aux communications devra être adressé à M. Lescur, secrétaire général, 4 boulevard Raspail, Paris.

Nous espérons que nos confrères canadiens voudront bien nous aider à recruter des adhésions à ce Congrès.

LES PLACERS DU LAC ATLIN

COLOMBIE ANGLAISE

Un ami nous écrit d'Atlin City :

« Atlin City, le centre des gisements aurifères récemment découverts, connue sous le nom de Atlin Placers, est situé à l'extrême nord-ouest de la Colombie Anglaise.

La ville est placée sur la rive est du lac Atlin sous le 133° de longitude ouest et le 59° de latitude nord.

Les auteurs de la découverte de ces placers sont Miller et McGinley. Tous deux, prospectant pendant l'été 1898 les affluents du lac Atlin, trouvèrent de bonnes indications sur le Pine Creek. Remontant le cours de ce ruisseau jusqu'à une distance de 6 milles du lac environ, ils commencèrent à creuser quelques trous. Le résultat dépassa leurs espérances. Ils affirment avoir trouvé 8 dollars au plat. Après trois jours de travail, ils retournèrent à Juneau avec mille dollars de poudre d'or.

Ils firent part de leur découverte à quelques amis seulement et, ayant pris des provisions, ils repartaient trois jours après avec une vingtaine d'hommes pour prendre possession de claims sur le Pine Creek.

La nouvelle cependant ne tarda pas à s'ébruiter, et de Juneau, de Skagway, de Dyea, tous se mirent en route pour le lac Atlin. Les cinq cents hommes qui travaillaient au chemin de fer de Skagway à Bennett abandonnèrent leur travail, et ce fut une course folle sur les nouveaux champs d'or.

Le 1er septembre, c'est-à-dire un mois et demi après la nouvelle de la découverte, le lac Atlin, où bien peu de blancs avaient pénétré jusque-là, était envahi par trois mille hommes qui prenaient possession de claims, sans aucun travail préparatoire, sur tous les ruisseaux des environs.

L'affluence depuis lors a continué. Huit mille claims ont été enregistrés à ce jour. Le site de la ville fut rapidement choisi, les rues tracées, et quelques maisons de bois commencèrent à s'élever.

Atlin City compte actuellement 6000 habitants. On y voit des hôtels, des saloons (buvettes), des magasins généraux où l'on peut se procurer tout ce dont on a besoin à des prix raisonnables. Trois scieries à vapeur ont été établies sur les bords du lac et peuvent à peine suffire à la demande. La Banque Canadienne du Commerce, la British North America, la Banque d'Halifax y ont établi des succursales.

Vu l'époque tardive de la découverte, la difficulté de se procurer des vivres pendant l'hiver et

la cherté de la main d'œuvre, peu de claims ont été travaillés pendant l'hiver 1898-99.

La quantité d'or extraite cet hiver n'est évaluée qu'à 1500 onces, représentant une valeur de 22,500 dollars environ, dont la grande majorité provient du Pine Creek. Ce ruisseau est un des cours d'eau les plus importants de la région. Sa direction générale est de l'est à l'ouest. Il est en quelque sorte le déversoir du lac Surprise situé à 12 milles d'Atlin City. Son courant est rapide et il coule dans une vallée étroite et profondément encaissée. A droite et à gauche, sur une longueur de plusieurs milles, il est bordé par de hautes dunes de sable et de cailloux roulés.

Quelques claims seulement y ont été travaillés dans le but de localiser la couche aurifère. Quelques travaux ont été faits sur les claims de montagne aux environs de la découverte, et l'or y paraît assez régulièrement réparti. Nous avons vu faire des plats de 25 à 70 cents sur un claim de montagne situé à un quart de mille au-dessous de la découverte.

Le ruisseau qui paraît promettre le plus, après le Pine, est le Spruce qui se jette dans le Pine à 4 milles d'Atlin City. Des travaux préparatoires relativement considérables y ont été faits et permettent de croire que la couche aurifère est régulièrement distribuée, au moins dans les cinq milles inférieurs du cours du ruisseau.

Parmi les autres cours d'eau des environs, nous citerons le Birch, le Musket, le Ruby, l'Otter, le Wright, le Granite et le McKee. Aucun travail sérieux n'a été fait sur ces ruisseaux, et il n'est pas possible d'avoir une opinion définitive sur leur valeur. Bien des indications cependant font croire que leur richesse sera inférieure à celle du Pine et du Spruce.

Il est encore trop tôt pour pouvoir se faire une idée très exacte de la valeur des placers du lac Atlin. Il est nécessaire d'attendre pour se prononcer le résultat du travail de l'été. On peut dire cependant dès aujourd'hui que les découvertes actuelles n'atteindront jamais la richesse des placers du Klondike ; mais l'or y paraît mieux distribué ; il est d'une extraction beaucoup plus facile et son titre est supérieur à celui du Bonanza et de l'Eldorado.

Le climat de la région d'Atlin est moins rude que celui du Klondyke. Le pays y est plus sain, mieux boisé, et quelques essais de culture vont y être tentés cette année.

Une loi, récemment promulguée, n'accorde le droit de prendre des claims dans la Colombie Anglaise qu'aux sujets anglais seulement. Ceci ne

naira-t-il pas au développement de ce nouveau pays, occupé par un grand nombre de citoyens américains qui, habitués de longue date à la recherche de l'or, sont les auteurs des principales découvertes des territoires du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise ?

Un obstacle qui en éloignera les sociétés est la petite dimension des claims, qui ne sont, dans cette province, que de cent pieds carrés. Il en résulte un tel morcellement du pays qu'il serait, pour ainsi dire, impossible de se créer sur les ruisseaux cités plus haut, une propriété d'une superficie suffisante pour être travaillée hydrauliquement. Il resterait, pour les capitalistes, une question intéressante à étudier. Les dunes de sable qui bordent le Pine et le Spruce, contiennent-elles assez d'or pour être travaillées hydrauliquement ? Les indications que nous y avons vues nous permettent de croire qu'une partie de ces sables pourraient l'être avec succès. Leur position et la grande abondance d'eau de cette région en rendraient l'exploitation facile.

Quelques veines de quartz et de minerai de cuivre ont été trouvées dans les environs d'Atlin. Les analyses que l'on en a faites sont, jusqu'à présent, des plus contradictoires ; mais déjà des sociétés américaines y ont envoyé leurs experts pour s'enquérir de leur valeur.

Ajoutons, en terminant, que le " prospecteur " a encore un champ large devant lui, dans la région d'Atlin ; mais, qu'il sera obligé de franchir une distance considérable avant d'entrer dans une zone qui n'ait pas encore été prospectée. A bien des milles de la nouvelle ville, il rencontrera des centaines de poteaux qui lui montreront que pas un pouce de terrain n'est encore disponible sur les principaux affluents du lac Atlin.

Le moyen le plus rapide de se rendre au lac Atlin est de s'embarquer sur la côte du Pacifique à Seattle, Vancouver ou Victoria. Un service de bateaux relie ces trois villes à Skagway.

La durée de la traversée est de quatre jours. A Skagway, le chemin de fer du Yukon et de la White Pass (dont le dernier tronçon sera inauguré le 1er juillet), conduira les voyageurs en quatre heures à Bennett City, tête de la navigation du Yukon.

Un service de bateaux à vapeur fonctionnera pendant l'été, du 10 juin au 1er octobre environ, entre Bennett et Atlin City. Le parcours est de 110 milles, et la durée de la traversée de 18 heures.

Le prix du voyage de Vancouver, Victoria ou Seattle à Atlin, est de 60 dollars. Le coût du fret sera, cette année, de 80 dollars la tonne. Ces prix de transport permettent d'espérer une réduction sensible sur les prix qui sont actuellement en vigueur à Atlin.

LA BANQUE DE MONTRÉAL

Nos lecteurs de France liront sans doute avec intérêt le bilan de la Banque de Montréal, la principale institution financière du Canada et la plus forte banque des deux Amériques.

BILAN GÉNÉRAL AU 30 AVRIL 1899.

PASSIF	
Capital libéré.....	\$12,000,000
Fonds de réserve.....	\$6,000,000
Crédit du compte Profits et Pertes..	1,102,792
	\$7,102,792
Dividendes non réclamés.....	2,182
Dividende semestriel payable le 1er juin 1899.....	600,000
	7,704,974
Passif total aux actionnaires.....	\$19,704,974
Billets en circulation.....	\$ 5,446,507
Dépôts en compte courant.....	10,927,004
Dépôts à intérêt.....	35,486,835
Solde au crédit d'autres banques....	28,247
Passif au public.....	\$51,888,593
Total du passif.....	\$71,593,567
ACTIF	
Espèces en caisse, or et argent.....	\$2,258,508
Billets du gouvernement.....	2,716,485
Dépôt garantissant la circulation...	280,000
Fonds placés aux Etats-Unis.....	11,468,371
Fonds placés en Angleterre.....	7,837,593
Obligations des gouvernements du Dominion et des provinces.....	480,939
Obligations de chemins de fer des Etats-Unis.....	1,705,628
Billets et chèques d'autres banques.	1,301,252
Actif réalisable à volonté.....	\$28,054,376
Immeubles occupés par la banque..	600,000
Portefeuille (après déduction de l'es- compte non gagné).....	\$42,836,212
Créances garanties par hypothèques ou autrement.....	56,774
Créances non garanties (valeur ap- proximative).....	44,205
	\$42,939,191
Total de l'actif.....	\$71,593,507

Des explications sur ce bilan donnés par le directeur de la banque, M. Clouston, nous extrayons ce qui suit :

" Le seul changement important au passif, c'est l'augmentation considérable des dépôts, qui se chiffre par \$5,800,000. Cette augmentation ne provient pas de dépôts extraordinaires ; elle résulte de l'augmentation générale de toutes les classes de dépôts. Les dépôts de toutes les banques ont augmenté pendant l'année de \$32,000,000 ; de sorte

que nous en avons eu, il semble, notre bonne part. On verra comment nous avons employé cet accroissement de capitaux mis à notre disposition, en constatant une augmentation de \$3,500,000 dans nos avances au commerce canadien, et une autre augmentation de \$2,300,000 dans nos placements à l'étranger.... Nous avons profité des cours élevés atteints par les obligations de chemins de fer aux Etats-Unis pendant l'année, pour réaliser avec bénéfice à peu près la moitié des valeurs de ce genre que nous possédions. Le produit de ces réalisations a été employé en avances à courte échéance sur les marchés de Londres, de New-York et sur d'autres marchés étrangers.

" Il est à peine besoin de faire remarquer combien notre situation est solide, puisque notre actif réalisable à volonté dépasse la moitié de notre passif au public, et que nous pouvons tirer de fortes sommes des places étrangères, si la demande s'en faisait sentir, sans restreindre ni diminuer en rien nos avances au commerce canadien. Cette réserve, qui ne rapporte qu'un intérêt très modique, avec la concurrence si vive entre les banques, explique pourquoi nous n'avons pas cette année une augmentation de profits proportionnelle à l'augmentation de nos capitaux. Je crois, cependant que, même sous ce rapport, les actionnaires n'ont pas lieu de se plaindre du résultat, qui a été obtenu par une administration très prudente.

" Lorsque les affaires sont bonnes, que le pays est prospère, il n'y a que peu de chose à dire. Je ne crois pas qu'il y ait deux opinions sur la situation actuelle des affaires au Canada. On voit partout se faire jour un sentiment de bien-être et de prospérité qui est parfaitement justifié par la réalité des faits. Il n'y a pas une branche de commerce qui ne soit prospère. Les cultivateurs reçoivent de bons prix pour leurs produits; le gouvernement encaisse des excédants de recettes; les chemins de fer ont plus de trafic que jamais; les valeurs mobilières de tout genre ont augmenté de prix, et la richesse en perspective de nos industries minières et forestières est incalculable. Le seul point faible de la situation, c'est l'augmentation de \$9,000,000 dans les prêts remboursables à demande et qui est due en grande partie, je le crois bien, à des opérations spéculatives, dont quelques unes sur des valeurs douteuses. Mais le remède viendra naturellement; il pourra occasionner quelques pertes aux spéculateurs, mais ces pertes ne sauraient affecter la prospérité générale.

" Il n'y a plus qu'un seul sujet que je veuille traiter, et ce sera pour dissiper une erreur populaire. Dans les débats qu'à soulevés la question de l'établissement d'un hôtel des monnaies au Canada, il semblait que l'on prit comme démontré que, si l'Association des Banquiers s'était opposée à la création d'un établissement de ce genre, c'était par crainte qu'il gênât la circulation des billets de banque. Les banquiers n'ont aucune crainte à ce sujet; leurs billets, solides comme ils sont, ne seront pas affectés par la frappe d'une monnaie d'or canadienne. Le seul effet qu'elle pourrait avoir, ce serait de priver le gouvernement fédéral de l'occasion de placer ses gros billets, dont les banques gardent en caisse environ \$14,000,000 et qui seraient

déplacés par des réserves d'or; et si le gouvernement avait à se procurer des fonds pour retirer ces billets, il lui en coûterait quelque chose comme \$400,000 par année. Vous n'avez qu'à regarder nos voisins, qui ont une monnaie d'or à eux, pour voir combien peu cette monnaie circule. On a discuté ces questions à fond et je ne vois pas la nécessité d'y revenir, au point de vue matériel. Mais on a soulevé une question de sentiment. On a dit qu'une monnaie d'or aiderait au prestige du Canada; qu'il est humiliant pour le Canada de n'avoir pas de monnaie propre. Je ne vois pas pourquoi l'on s'en sentirait humilié. Il me semble qu'il serait encore plus humiliant pour nous d'avoir une monnaie d'or qui ne circulerait pas dans notre pays, et qui, dès qu'elle aurait passé la frontière, devrait être refondue pour avoir quelque valeur sur les marchés étrangers.....

LA BANQUE D'HOCHELAGA

La banque d'Hochelaga a porté, cette année, au crédit de ses actionnaires, comme bénéfices nets de ses opérations, la somme de \$195,091.51, dont une partie, \$75,000 provient de la prime versée par les souscripteurs des nouvelles actions émises en juillet 1898. Il reste donc attribuable directement aux opérations régulières de la banque, \$120,091.56, ce qui représente un peu plus de 11½ p. c. sur son capital, en tenant compte du fait que le nouveau capital de \$250,000 n'a été versé que graduellement pendant l'année. La liquidation de ces bénéfices de \$195,000 a été faite de la façon suivante: Les actionnaires ont reçu deux dividendes semi-annuels de 3½ p. c. chacun, donnant en tout 7 p. c. et formant ensemble une somme \$81,347.91 et puis on a porté \$115,000 au fonds de réserve, en prenant quelques piastres sur les reliquats des années précédentes.

Voici le bilan de la banque au 31 mai 1899 :

PASSIF	
Capital versé.....	\$1,250,000 00
Fonds de Réserve.....	560,000 00
Profits et Pertes.....	2,497 93
Fonds de garantie des employés.	20,000 00
Dividendes non réclamés.....	321 43
Dividende payable le 1er juin '99.	43,412 85
Dû à d'autres banques en Angleterre et en pays étrangers..	227,812 29
Dû à d'autres banques en Canada	114 72
Billets de la banque en circulation	981,265 00
Dépôts ne portant pas intérêt...	1,061,733 93
Dépôts portant intérêt.....	3,880,672 81
Traites des agences sur le Bureau-Chef impayées.....	58,177 87
	\$8,041,009 83

ACTIF

Or et argent	\$ 171,811 46	
Billets de la Puissance	621,225 00	
Billets et chèques d'autres banques	402,277 34	
Dû par d'autres banques en Canada	44,894 27	
Dû par d'autres banques en pays étrangers	262,578 73	
Débitures de la Puissance du Canada	427,299 17	
Débitures de la Province de Québec	253,059 44	
Dépôts au gouvernement en garantie de la circulation	48,000 00	
Prêts à demande sur actions et débiteures	853,454 04	\$3,084,599 45
Billets escomptés courants	4,697,258 01	
Billets en souffrance (pertes déduites)	3,519 54	
Autres dettes garanties par hypothèques ou autrement	73,775 33	
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque	42,087 50	
Propriétés foncières	45,917 52	
Édifices de la Banque, ameublements et autres valeurs	93,852 48	4,956,410 38
		<u>\$8,041,009 83</u>

M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant-Général.

On remarquera que avec un passif en dehors de ses actionnaires de \$6,159,777.62, la banque garde en espèces et en valeurs immédiatement convertissables en espèces \$3,084,599.45, sont un peu plus de 50 p. c. D'après la loi canadienne, les banques ne sont pas tenues de conserver d'aussi fortes réserves; elles font un dépôt de 5 p. c. de la somme moyenne de leurs billets en circulation (ce dépôt figure au bilan ci-dessus pour \$48,000) et, pour le reste, la loi s'en rapporte à leur sagesse. Il faut dire qu'elles sont généralement assez prudentes de ce côté; mais il n'en est que deux, la banque de Montréal et la banque d'Hochelaga, qui gardent 50 p. c. de leur passif réel, en valeurs immédiatement réalisables. Et cette prudence leur est dictée à l'une et à l'autre par leur position respective: la banque de Montréal, à la tête des banques anglaises; et la banque d'Hochelaga, à la tête des banques canadiennes-françaises. Les autres banques savent que, en cas de besoin, elles recevraient l'aide de leurs voisins; la banque de Montréal et la banque d'Hochelaga ne veulent avoir à demander de l'aide à personne.

Elles s'imposent en conséquence le sacrifice de tenir toujours de fortes réserves, rognant ainsi quelque peu la puissance de production de leurs capitaux, mais établissant leur crédit sur une base d'une solidité à toute épreuve.

La réponse des capitaux de public n'est pas indécise: la banque d'Hochelaga voit les dépôts qui lui sont confiés augmenter de jour en jour; elle en a actuellement pour près de \$5,000,000.

Ajoutons que par ses relations avec les grandes institutions financières de France, chez qui elle a

constamment de forts montants en dépôt, le Crédit Lyonnais, le Comptoir d'Escompte, le Crédit Industriel et la Société Générale, la banque d'Hochelaga est particulièrement désignée pour prendre charge des mouvements de fonds à transmettre et des encaissements à faire d'un pays à l'autre.

LA BANQUE VILLE-MARIE

Le 21 juin dernier le conseil d'administration—ou pour employer les termes usités dans le pays, le bureau de direction de la Banque Ville-Marie rendait compte aux actionnaires de son administration pendant l'année 1898-99. Le bilan qui fut présenté alors aux actionnaires, s'établit comme suit:

ACTIF

Espèces et billets de banque, etc	\$ 225,560.42
Dû par d'autres banques canadiennes et étrangères	15,790.63
Déposé pour garantir la circulation	18,540.00
Prêts à des municipalités	26,526.30
Prêts sur titres, à demande	65,891.09
Immédiatement réalisable	352,308.44
Portefeuille: billets en cours	1,373,333.85
Effets en souffrance	57,257.12
Immeubles	52,879.88
Hypothèques sur immeubles vendus, etc	24,714.61
Bureaux de la banque	38,597.34
Mobilier, etc	27,906.35
Autres valeurs	291,044.68
Total	<u>\$2,218,042.27</u>

PASSIF

Au public:	
Billets en circulation	\$ 214,865.00
Dépôts en compte courant	232,331.65
Dépôts à intérêt	1,256,357.33
Autres dettes	1,057.60
	<u>\$1,704,611.58</u>
Aux actionnaires:	
Capital libéré	479,620.00
Fonds de réserve	10,000.00
Profits et pertes	9,422.09
Dividende semi-annuel à 6%	14,388.60
Total égal	<u>2,218,042.27</u>

Le résultat des opérations de l'année s'est chiffré par un bénéfice net de \$37,698.25, soit environ 9 p. c. sur le capital des actionnaires. On a disposé comme suit:

Dividendes	\$14,388 60
Etablissement de nouvelles succursales ..	2,500.00
Passé au compte de liquidation	3,000.00
Reporté à Profits et pertes	3,421.05

Les bénéfices nets accusent une augmentation de \$1,500 sur ceux de l'année dernière; le portefeuille a aussi augmenté de \$160,000 et les dépôts du public de \$125,000.

Les affaires de la Banque Ville-Marie sont conduites avec beaucoup de prudence et d'habileté par M. Wm Weir, le président, un vétéran parmi les banquiers du pays, qui remplit en même temps les fonctions de directeur gérant.

LE CANADA A L'EXPOSITION DE 1900

(Suite et fin)

12. *Frais de transport.*—La commission transportera à ses frais jusqu'à Paris tous les objets partant des ports de Montréal, Québec et Halifax.

13. *Surveillance à l'arrivée, installation et réexpédition des objets exposés.*—En l'absence de l'exposant ou de son représentant autorisé la commission recevra, déballera et installera les objets à Paris, fournira les plate-formes, comptoirs et autres installations nécessaires gratuitement, ainsi que les vitrines lorsqu'il sera décidé que la nature des objets l'exige. La commission emballera également ces objets à la clôture et réexpédiera aux ports d'expédition ci-dessus les objets qui n'auraient pas été vendus à Paris. Les marchandises ayant une valeur commerciale devront être vendues sur place, les collections, et les objets de valeur spéciale ayant seuls droit au transport gratuit de retour.

14. *Prix des objets.*—Les exposants sont spécialement priés d'indiquer le prix de leurs marchandises, en prenant pour base le prix au Canada, pour l'information du jury et du public. Ces prix devront être indiqués en francs aussi bien qu'en dollars. De même pour les poids et mesures qui devront être adaptés au système métrique aussi bien qu'aux poids et mesures canadiens.

15. *Placards et circulaires.*—Aucun placard, circulaire ou description ne sera affiché ou distribué sans la permission de la commission. Cette permission une fois donnée peut être retirée en aucun temps.

16. *Objets dangereux ou malsains.*—Les articles dangereux, les explosifs spécialement, sont exclus. Les capsules à percussion, pièces pyrotechniques, allumettes et articles similaires, seront acceptés comme imitations seulement et à condition qu'ils ne contiennent aucune matière inflammable. Les exposants de produits malsains ou qui peuvent incommoder, devront se conformer en tout temps aux mesures adoptées par la commission, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques. Les esprits ou alcools, huiles et essences, substances corrosives et autres, pouvant endommager les autres produits ou incommoder le public, ne sont acceptés que s'ils sont contenus dans des vaisseaux de grandeur, forme et nature approuvées par la Commission.

17. *Produits refusés.*—Les autorités françaises se réservent le droit d'enlever, en aucun temps, tout article qu'elles considéreraient sujet à objection ou ne convenant pas à l'Exposition.

18. *Ouverture et clôture quotidiennes.*—Toutes les

vitrines, machineries et autres installations doivent être découvertes et mises en ordre tous les jours, avant l'heure de l'ouverture de l'Exposition pour le public. Elles ne doivent pas être recouvertes avant l'heure de la clôture.

19. *Présence des exposants.*—Tous les objets doivent être exposés tous les jours que l'Exposition est ouverte. Si les exposants ou leurs représentants ne peuvent être présents, la commission prendra la garde des produits exposés, mais ne sera nullement responsable en cas d'accident, de dommage, ou de perte quelle qu'en soit la nature.

20. *Enlèvement des produits.*—Aucun objet ne sera enlevé avant la clôture de l'Exposition sans permission spéciale des autorités françaises. Cette règle ne s'applique pas aux objets que les exposants sont autorisés à fabriquer sur place.

POUVOIR MOTEUR

21. *Pouvoir moteur.*—Le pouvoir moteur sera fourni gratuitement aux conditions communiquées aux exposants.

22. *Fondations et connexions.*—La commission construira à ses propres dépens les fondations nécessaires, les connexions avec les conduites principales d'eau, de gaz, de vapeur et d'électricité aussi bien que les tuyaux d'égout, et fournira également les poulies, qui devront être en deux parties, ainsi que les autres engrenages nécessaires pour se mettre en communication avec l'arbre de couche principal.

23. *Entourage des machines.*—Toutes les machines en mouvement doivent être entourées d'une palissade, de manière à protéger le public et les employés contre tout accident, à la satisfaction de la commission.

VITRINES

24. *Cartes.*—Toutes les caisses, contenant des objets destinés à l'Exposition, doivent recevoir des cartes spéciales, à l'intérieur et à l'extérieur, qui seront adressées aux exposants avant l'expédition.

25. *Déballage des caisses.*—Toutes les caisses doivent être ouvertes à l'arrivée. Celles qui n'auront pas été ouvertes 15 jours avant l'ouverture de l'Exposition seront exposées à être transportées à la douane. Mais ni les autorités françaises ni la commission ne seront responsables des dommages qui pourraient en résulter, ni des dépenses qui pourraient être encourues en conséquence de ces déplacements.

26. La commission prendra des arrangements pour la collection, l'emmagasinage et le retour des caisses, en faveur des exposants qui désireraient se prévaloir de ces avantages. Les caisses doivent être marquées distinctement par l'exposant pour les reconnaître.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

27. *Frets et droits de douanes.*—Tous les renseignements au sujet des réductions de fret, des droits de douane, etc., seront communiqués par la commission.

28. *Douane. Expédition de marchandises.*—Les palais de l'Exposition seront considérés comme magasins de douane. Les exposants ne profitant pas du départ du premier novembre peuvent expédier leurs marchandises par un agent, ou directement à l'Exposition. Ces marchandises seront traitées, selon les règles ordinaires des magasins douaniers, par un service douanier spécial en rapport avec l'Exposition. Les marchandises ne paient les droits que dans le cas où elles sortiraient de douane pour être vendues.

29. *Droits d'auteurs.*—Aucun objet d'art ou autre objet exposé ne peut être dessiné, copié ou reproduit sous aucune forme quelconque, sans la permission écrite de l'exposant, contresignée par les autorités françaises, qui pourront cependant permettre des vues générales.

30. *Protection des brevets.*—En ce qui regarde les inventions, dessins, marques de fabrique, les exposants jouiront des droits et de la protection accordés par la loi française du 23 mai 1868, selon les conditions stipulées dans cette loi.

31. *Nature des récompenses.*—Les récompenses aux exposants prendront la forme de diplômes signés par le Ministre du Commerce et le Commissaire Général. Ces diplômes consisteront en :

Diplôme de grand prix.

Diplôme de médaille d'or.

Diplôme de médaille d'argent.

Diplôme de médaille de bronze.

Diplôme de mention honorable.

32. *Obéissance aux instructions.*—Les exposants, leurs représentants et employés doivent suivre les instructions données par la commission.

33. *Protection des objets exposés.*—Les autorités françaises prendront toutes les précautions nécessaires pour la protection des objets exposés. Mais ni les autorités françaises ni la commission ne seront tenues responsables des pertes ou dommages quels qu'ils soient. Les exposants pourront assurer leurs produits s'ils le désirent.

34. *Responsabilité des exposants.*—Chaque exposant expose à ses risques et périls sous tous les rapports et c'est à la condition que la commission en sera tenue indemne. L'exposant devra, de plus, indemniser la commission de tous procédés légaux, soit en France ou au Canada, résultant de tout dommage ou accident causés par ses machines ou autre objet exposé par lui, ou résultant de toute action qu'il sera nécessaire de prendre pour l'obliger de se conformer aux règlements. Cette règle s'applique aux compagnies et maisons commerciales aussi bien qu'aux exposants individuellement.

35. *Coopération des exposants au sujet des règlements.*—Comme ces règlements ne sont faits que dans l'intérêt des exposants en général et pour assurer le succès de la section canadienne, la commission espère recevoir la coopération des exposants pour en assurer l'exécution.

36. *Changement des règlements.*—Ces règlements sont sujets à être changés de temps à autre.

37. *Violation des règlements.*—La violation de ces règlements, ou des règlements des autorités françaises, exposera l'exposant à la perte de son espace et à l'enlèvement de ses produits de l'Exposition, sans aucune responsabilité pour les autorités françaises ou pour la commission ou son représentant en aucune manière quelconque, en raison de cet enlèvement. La question de savoir si quelques-uns de ces règlements ont été violés, si l'espace de l'exposant a été perdu en conséquence et si ses produits doivent être enlevés, sera laissée à la seule discrétion de la commission.

L'OFFICE DU COMMERCE EXTERIEUR.

Nos confrères de France publient la note suivante:

Il y a un peu plus d'un an, le 4 mars 1878, qu'une loi créait à Paris un Office national du commerce extérieur que la libéralité de la Chambre de Commerce de Paris permettait d'établir en plein centre du monde des affaires, 9, rue Feydeau. Nous avons dit, lors de l'ouverture de l'Office, en juillet dernier, quel merveilleux instrument était mis à la disposition du commerce français au moment précis où la lutte pour la conquête des marchés de l'univers est si vive, et il est satisfaisant de constater que l'idée a été bien comprise et que l'institution nouvelle a répondu à ce qu'attendaient d'elles ses créateurs.

L'Office national a pris contact avec nos industriels et nos négociants; il a pu s'inspirer ainsi directement des desiderata des intéressés; un élan a porté vers lui les chambres de commerce des grandes villes qui ont apporté à l'œuvre leur concours, se traduisant par de judicieuses indications et de volontaires contributions, et le nombre de ses collaborateurs va maintenant sans cesse grossissant.

Les fiches de renseignements centralisées à l'Office national du commerce extérieur deviennent ainsi une source inappréciable à laquelle on vient puiser chaque jour davantage. Et comme il faut toujours en revenir à l'éloquence des chiffres, nous constatons que, du 18 juillet au 31 novembre — en quatre mois et demi — l'Office a eu à répondre à 8458 demandes de renseignements écrites et 1258 fois des commerçants se sont rendus rue Feydeau pour faire appel verbalement à ses services.

Depuis la fondation de l'institution, le comité de direction a recherché quelles améliorations pourront être apportées à son fonctionnement et, sur son rapport, le conseil d'administration a jugé qu'il convenait de compléter le *Moniteur du Commerce* par la publication faite journalièrement, s'il y a lieu, en tous cas deux fois par semaine, d'une feuille gratuite d'informations et de renseignements répondant aux besoins d'informations rapides de notre commerce extérieur.

La première de ces feuilles de renseignements qui sera envoyée aux chambres de commerce, syndicats professionnels, musées commerciaux, etc., paraîtra sous peu et contribuera à répandre rapidement dans le pays les informations d'ordres communs.

REVUE COMMERCIALE.

Montréal, 15 juillet 1899.

Si le commerce intérieur du Canada traverse en ce moment la période de morte saison, son commerce extérieur est plus actif que jamais. Les deux premiers mois de la courte saison de navigation ont été bien employés. Le nombre de navires océaniques qui ont fréquenté le port de Montréal pendant ces deux mois accuse une diminution d'une dizaine d'unités, mais le tonnage a gagné environ 10,000 tonneaux sur les deux mois correspondants de l'année dernière. Ces chiffres s'accordent avec le fait déjà signalé par nous que les lignes qui desservent Montréal remplacent leurs navires de moyenne capacité par de grands steamers de fret, changement qui correspond avec l'abaissement des frets. A 1s 6 ou 1s 9 par quarter (480 livres) pour le blé ou le maïs, ce qui est le taux courant du fret pour Liverpool et Londres, un steamer de 2,500 à 3,000 tonneaux ne fait pas d'argent, tandis qu'un autre de 8,000 à 10,000 tonneaux trouve ce taux tout à fait rémunérateur. Il va sans dire que ces taux ne s'appliquent qu'aux lignes où la concurrence est très vive, et qu'une ligne sur la France n'aurait à redouter ni cette concurrence, ni cet avilissement des frets.

Le gouvernement a déclaré ces jours-ci que le creusage des canaux s'achevait, et que nous aurons probablement vers le commencement de septembre, ou tout au moins avant la clôture de la saison, une voie non interrompue de navigation à un tirant de 14 pieds de Montréal à Chicago et à la tête du lac Supérieur. Ce but une fois atteint, nous serons assurés d'un avantage considérable sur le port de New-York pour le transport des produits de l'ouest américain : blé, maïs, salaisons, etc. La voie du St-Laurent sera alors sans rivale et il ne nous restera plus qu'à compléter l'outillage de notre port pour utiliser tous les avantages de notre position.

Des quatre nouveaux quais qui doivent meubler le port proprement dit, un est presque achevé et les trois autres seront mis en marche avant l'hiver. Ce qui manque le plus ce sont les *élévateurs*. Le projet des travaux du port comporte la construction, aux frais du gouvernement, d'une série d'*élévateurs* sur les nouveaux quais à construire à Hoche-laga, dans la partie antérieure du port. Ces *élévateurs*, dans lesquels les chemins de fer déchargeront mécaniquement, seront pourvus d'une installation qui permettra de charger un navire en quelques heures, avec un minimum de frais de manutention. Il n'existe actuellement que deux grands *élévateurs*, l'un appartenant à une société anonyme,

l'autre à la compagnie du Pacifique Canadien, et le commerce de grains se plaint qu'ils soient trop petits pour le trafic du port, quoiqu'ils aient à eux deux une capacité d'un million et demi d'hectolitres.

Le commerce intérieur est calme, en ce qui concerne les marchandises en général, mais on conçoit que ce qualificatif ne s'applique pas aux produits qui s'exportent. Le marché anglais a été très avantageux cette année pour les produits de l'agriculture canadienne : bestiaux, fromage, beurre, sans compter les grains ; les exportations de fromage dépassent celles de l'année dernière de 120,000 meules, représentant environ 3,000,000 de kilogrammes et les exportations de beurre sont en augmentation de 1,350,000 kilos.

Les exportations de bétail vivant donnent aussi un chiffre bien supérieur à celui de l'année dernière ; mais comme la statistique publiée jusqu'ici ne fait pas la distinction entre le bétail canadien et celui des Etats-Unis, lequel vient en nombre de plus en plus considérable prendre la mer à Montréal, il nous est impossible en ce moment de faire le calcul exact de ce qui est au crédit de l'élevage canadien.

Le fret pour le bétail a été aussi à très bon marché cette année. Aux débuts de ce commerce, il y a quinze à vingt ans, il fallait payer de 60s à 65s par tête pour les bœufs et 8 moutons payaient pour un bœuf. Cette année, on a pu avoir de l'espace pour Glasgow et Londres entre 25 et 30s et pour Liverpool entre 30 et 35s. Le marché pour le bétail engraisé à l'écurie a été très ferme, les bêtes de choix ont été payées ici pas moins de 0 fr. 55 le kilo sur pied et jusqu'à 0 fr. 60. Depuis quelques semaines le bétail amené aux marchés consiste principalement en animaux de pâturage, moins en chair quoique plus résistants, et pour lesquels on paie de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 le kilo. Les moutons ont été payés pour l'exportation de 0 fr. 40 à 0 fr. 45 le kilo sur pied.

Il y a eu un mouvement considérable d'exportation en blé de Manitoba que l'on a payé sur le pied de 73c à 73½c le minot à flot, à Fort William, ce qui représente de 81c à 82c franco bord Montréal, soit de 15 fr. 35 à 15 fr. 50 les 100 kilos. Le blé d'Ontario s'est écoulé sur place, en meunerie ou par New-York ; il n'en a pas été question sur notre marché. L'avoine a perdu de sa fermeté et on la tient maintenant à des prix en baisse de 1c par minot sur ceux du mois dernier ; les derniers cours pratiqués ont été de 33½c à flot pour avoine blanche canadienne No 2, ce qui représente 11 fr. 12½ les 100 kilos franco bord Montréal. Les pois ont eu également de la détente et la cote actuelle pour les pois

No 2 est de 75c le minot ou 14 fr. 25 les 100 kilos ; tandis que les pois No 1 valent de 15 fr. 75 à 16 fr., le tout franco bord, Montréal.

Il n'y a eu que très peu de sarrasin en stock ici, et très peu également en culture. On l'a coté normalement 60 cents le minot (48 livres) ce qui équivaut à 14 fr. 25 les 100 kilos.

Quant aux farines, il y a eu un certain mouvement d'exportation en farines de Manitoba ; la première qualité de ces farines de blé dur, supérieure aux meilleures patentes de Minneapolis, est cotée sur notre marché de 23 fr. 25 à 23 fr. 75 les 100 kilos. La seconde qualité (*strong bakers*) de 21 fr. à 21 fr. 50. Les farines d'Ontario, 1ère qualité (patentes de blé d'hiver) valent de 21 fr. 90 à 22 fr. et la seconde qualité (*Straight Rollers*) de 18 fr. 90 à 19 fr. 25, le tout par 100 kilos franco bord, Montréal.

Une grande minoterie de Manitoba a exporté récemment en Angleterre du son pressé en sacs de 100 livres, dans les prix de 66 francs la tonne de 2000 livres anglaises.

On a commencé la récolte du foin, dans notre région, la quantité sera un peu moindre que l'année dernière ; la qualité est bonne, mais la température n'est pas favorable pour le séchage et, à moins que nous n'ayons d'ici à un mois un peu de beau temps, le foin de cette année sera décoloré et risquera de chauffer après le pressage. Il s'est produit depuis un mois, une demande considérable des Etats-Unis, où la sécheresse a fait manquer la récolte, et les prix se sont relevés de \$2.00 par tonne. Ainsi l'on paie à la campagne en bonne position pour expédier sur New-York ou Boston, jusqu'à \$8.00 la tonne (2000 livres) pour le foin No. 1 pressé et livré sur wagon. Le bon foin No. 2 s'est vendu de \$6.00 à \$7.00 et le No. 3 de \$5.00 à \$5.50. Une partie du foin exporté sur les Etats-Unis continue sur l'Angleterre, de New-York ou de Boston où le fret est moins cher que de Montréal. Ici, il n'y a encore eu d'exporté que le foin qui accompagne les expéditions de bétail.

Le marché des peaux en poil a été peu mouvementé. Les abats de la ville se vendent : No 1, 9c la livre ; No 2, 8c ; taureaux 7c. Les peaux de veaux sont abondantes, mais les prix se maintiennent : No 1, 10c, No 2, 8c la livre. La peau de mouton en laine ne figure pas sur le marché ; la peau tondue se vend 20c et la peau d'agneau du printemps, 30c la pièce.

Les laines du pays sont toujours sans vie. On en offre à la campagne, de 13 à 14c la livre, lavée à dos. La laine arrachée, lavée à fond n'est plus cotée que de 17c à 18c.

Le commerce d'exportation de bois de service est

assez actif, quoique les lignes régulières de vapeurs n'aient pas d'espace à sa disposition, ce qui le force à expédier par chargements complets. Le spruce surtout est en demande et de grosses quantités que la rareté des navires avait empêché d'expédier l'année dernière, ont été dirigées sur l'Angleterre depuis deux mois. Mais la partie la plus active de l'industrie forestière, c'est celle du bois à pâte. On en expédie des quantités énormes aux Etats-Unis, et on en travaille encore plus sur place. De nouveaux établissements se fondent presque chaque semaine et, dernièrement encore, des capitalistes américains ont acheté une très grande étendue de forêt, à portée de la chute de Shawinigan, pour établir des manufactures de pulpe en utilisant le pouvoir de cette chute.

REVUE FINANCIERE

Malgré l'appoint considérable au capital flottant apporté par le paiement des dividendes le mois dernier, le taux d'intérêt exigé par les banques est resté fixe à 5 p.c. pour les avances sur titres, remboursables à demande. On prétend que des sommes considérables ont été placées en valeurs de mines d'or, et que ces sommes se trouvent immobilisées par le fait que les valeurs de mines ne font que baisser depuis quelque temps. A propos de mines d'or, on commence à recevoir des nouvelles du Klondyke, les communications par la poste étant rétablies. Ces nouvelles sont d'ailleurs assez indéfinies ; elles évaluent la production du travail de l'hiver entre \$10,000,000 et \$20,000,000 ; il y a de la marge, comme on le voit.

La ville de Montréal vient de placer ici un emprunt de \$3,000,000, 3½ p.c. remboursable en 40 ans, au pair. La banque qui a pris l'emprunt a, dit-on, immédiatement revendu à un syndicat de banquiers américains à 3 ou 4 p.c. de bénéfice. La province de la Colombie Anglaise et celle de la Nouvelle-Ecosse ont placé à Londres des emprunts de moindre importance, en 3 p.c. à 96 p.c. soit \$960 par obligation de \$1,000.

La bourse a été terne depuis un mois, à cause de la rareté et de la cherté des fonds. Toutefois, les cours des bonnes valeurs n'ont baissé que de 2 ou 3 points au plus.

Le change sur Londres est soutenu. Les traites de banques à 60 jours se vendent de \$4.85 à \$4.85½ et à vue de \$4.87½ à \$4.88½. Transferts par câble, \$4.88½ ; traites documentaires, \$4.82½. Les francs se vendent à 5.17 et on les achète à 5.18½.

TEMPERATURE DU MOIS DE JUIN 1899

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens,
à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Janv.	Farenheit	Centigrade	Janv.	Farenheit	Centigrade
Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	80	27	17	70	21.5
2	74	23.5	18	80	27
3	72	22.5	19	73	26
4	72	22.5	20	74	23.5
5	82	28	21	72	22.5
6	86	31	22	71	22
7	74	23.5	23	76	24.5
8	82	28	24	80	27
9	72	22.5	25	84	29
10	69	21	26	73	23
11	74	23.5	27	76	24.5
12	79	26.5	28	62	17
13	86	30	29	71	23.5
14	84	29	30	69	21
15	68	20			
16	62	17			

AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.

Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS

- G. Dubois & Cie, Cognac, à Blanzac (Charente).
 M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.
 M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintées et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.
 MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.
 M. Henri Pillion, fabrique de chapeaux de paille, Dijon, France.
 Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.
 M. Le Saint-L., draperie, 6 rue des Lignes, Roubaix.
 M. Elie Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).
 MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Aventin, Troyes.
 M. Paul Garnaud, spécialité de vins fins de Bordeaux et vieilles eaux-de-vie de Cognac à Gondeville St-Même sur Cognac (Charente) France.
 M. Martin Boussuge, fils, de Narbonne, demande agent pour vendre ses vins au Canada.
 La maison A. Magnier & Cie., de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.
 Un manufacturier de France, M. Coannet, 23 rue de la Hache à Nancy, demande un représentant pour la vente de ses produits au Canada (chapeaux de paille en tous genres).
 MM. Charles Polack et Fils, à Dijon, propriétaires de grands crus de Bourgogne.
 M. J. Bellanger, de Laval (Mayenne), manufacturier de tissus de coutil en tous genres.

ROBERT MAISON DE FINANCE

180 rue ST-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargnes
MONTREAL

Cette maison fait une spécialité de placements sur propriétés religieuses et institutions publiques, au Canada et dans tous les Etats-Unis : Evêchés, universités, collèges, couvents, hôpitaux. Aussi sur obligations ordinaires et amortissables, de chemins de fer, tramways électriques, municipalités scolaires, sociétés industrielles, etc.

PLACEMENTS.—Le fondateur de la maison, M. ANTOINE ROBERT, donne personnellement toute son attention aux placements pour ses clients européens.

A. Carpentier & Cie, vins et spiritueux, à Caudéran, près Bordeaux.

Mme Veuve A. Fieux, grands vins mousseux. Lons-le-Saunier (Jura).

Henri Darviot, vins de Bourgogne. Beaune (Côte d'Or).
 M. Alfred Lequeux, vins de Champagne. Châlons-sur-Marne (Marne).

G. Bonhomme & Cie., à Cognac, (Charente), eaux-de-vie.

MM. P. Pignol, père et fils, 8 rue du Treuil à St Etienne (Loire), manufacturiers spécialistes de rubans velours unis et envers satin, noirs et couleurs—maison fondée en 1856—demandent dans chaque principale ville du Canada des agents à la commission, représentant déjà des maisons pour la vente d'articles qui s'adressent à la même clientèle de mode.

Lde Guinefolland, Eau-de-vie de Cognac et fines. Champagne à Angoulême (Charente).

G. Ranson & Cie, à Jarnac (Charente), vieilles eau-de-vie de Cognac.

M. P. Bourson, 5 rue St Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

OFFRES D'AGENTS OU MAISONS

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. L. Leguay, 3 rue des Remparts d'Ainay, à Lyon, au courant des habitudes de la clientèle canadienne, demande à représenter sur les places de Lyon et de St-Etienne, une bonne maison du Canada pour les achats de soieries et rubans.

M. Jules Pony, 1632 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

M. A. Weissenthanner, 168 rue St-Maur à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. H. Sonolet, 2 Cité Paradis à Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants, propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).

Un négociant français, M. Edmond Girard, secrétaire du Syndicat agricole de Sannois (Seine et Oise) établie à Roscoff (Finistère) avec succursales au Havre et à Sannois (Seine et Oise) demande la représentation d'une maison sérieuse du Canada pour la vente aux Syndicats agricoles des avoines et des sarrasins. Références de premier ordre.

MM. Pector et Ducout, jne, 3 rue Rossini, Paris, France, sollicitent la consignation ou la représentation, pour la vente en France, de produits canadiens manufacturés ou non.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone à Bordeaux, demande à représenter en France maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1898 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 66,500 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent cinquante mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

LA PRESSE, MONTREAL.

N. LACROIX,
10 rue de Rome,
Paris.

A. de WYNTER,
23 Haymarket,
Londres, Angl.